

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SERCHES du vendredi 17 mars 2017

L'an deux mille dix-sept et le dix-sept mars à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Serches, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie de Serches, sous la Présidence de Madame KASPRZAK Bernadette, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : le 10 mars 2017

Nombre de conseillers :

En exercice : 11
Présents : 7
Votants : 8

Présents : Bernadette KASPRZAK, Loïc LALYS, Joëlle PIENNE, Denis FAIRIER, Raphaël HACARD, Patrick TASSIN, Gonzague WILLIATTE

Excusé(s) : Bénédicte HENON, Anne SANNER, Pascal TRIBOUILLOY

Absent(s) représenté(s) : Madame Monique CERVEAUX par Madame Joëlle PIENNE

Ordre du jour :

- 1 - Indemnité des élus
- 2 - Compte administratif 2016
- 3 - Compte de gestion 2016
- 4 - Affectation du résultat
- 5 - Assainissement
- 6 - Informations et questions diverses

Désignation du secrétaire de séance :

A été élue secrétaire : Madame Joëlle PIENNE

1 - Approbation du dernier conseil municipal

Le compte-rendu de la séance du 24 février 2017 est adopté à l'unanimité, sans observation.

2 - Indemnité des élus
2017_010

Madame le maire informe qu'en vertu de l'article L. 2123-20 et les suivants du code général des collectivités territoriales, le Conseil Municipal fixe selon les conditions prévues par la loi, les indemnités mensuelles de fonctions versées au maire et aux adjoints.

Pour le maire : Population de moins de 500 habitants = taux maximal de 17 % de l'indice brut terminal de la Fonction Publique

Pour les adjoints : Population de moins de 500 habitants = taux maximal de 6,60 % de l'indice brut terminal de la Fonction Publique

Le conseil municipal décide :

- de fixer le taux de l'indemnité au maire à 17 % de l'indice brut terminal de la Fonction Publique
- de fixer le taux de l'indemnité aux adjoints à 6,6 % de l'indice brut terminal de la Fonction Publique

Les crédits nécessaires sont imputés à l'article 6531 de l'exercice 2017 et les suivants.

Ces indemnités de fonctions du maire et des adjoints sont adoptés à l'unanimité par le conseil municipal.

Votants : 8 Exprimés : 8 Pour : 8 Contre : 0 Abstention : 0

3 - Vote du compte administratif
2017_011

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Madame KASPRZAK Bernadette

délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2016 dressé par Monsieur Loïc LALYS après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	7 267.57			29 110.44	7 267.57	29 110.44
Opérations exercice	50 493.21	58 041.43	110 098.69	139 296.30	160 591.90	197 337.73
Total	57 760.78	58 041.43	110 098.69	168 406.74	167 859.47	226 448.17
Résultat de clôture		280.65		58 308.05		58 588.70
Restes à réaliser		14 987.37				14 987.37
Total cumulé		15 268.02		58 308.05		73 576.07
Résultat définitif		15 268.02		58 308.05		73 576.07

2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Votants : 8 Exprimés : 7 Pour : 7 Contre : 0 Abstention : 0

4 - Affectation du résultat de fonctionnement 2017_012

- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice
 - statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice
 - constatant que le compte administratif fait apparaître un : **excédent de 58 308.05**
- décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Pour Mémoire	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créditeur)	29 110.44
Virement à la section d'investissement (pour mémoire)	18 756.74
RESULTAT DE L'EXERCICE :	EXCEDENT 29 197.61
Résultat cumulé au 31/12/2016	58 308.05
A.EXCEDENT AU 31/12/2016	58 308.05
Affectation obligatoire	
* A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	
Déficit résiduel à reporter	
à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068	
Solde disponible affecté comme suit:	
* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	
* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créditeur - lg 002)	58 308.05
B.DEFICIT AU 31/12/2016	
Déficit résiduel à reporter - budget primitif	

Votants : 8 Exprimés : 8 Pour : 8 Contre : 0 Abstention : 0

5 - Vote du compte de gestion 2017_013

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de KASPRZAK Bernadette

Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2016 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2016 au 31 décembre 2016, y compris la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2016, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

Votants : 8 Exprimés : 8 Pour : 8 Contre : 0 Abstention : 0

6 - Assainissement

Le coût des travaux pour la 1^{ère} tranche d'assainissement collectif s'élève à 830 000 €. L'agence de l'eau Seine Normandie demande à ce que 80 % des propriétaires des maisons à collecter s'engagent.

7 - Informations et questions diverses

- Téléphone : enquête sur la réception du réseau téléphonique mobile.
- Jardins partagés sur le domaine public : madame le maire participe à des formations gratuites organisées par le CPIE de l'Aisne (dimanche matin).
- Points travaux : La salle des associations est actuellement en travaux de peinture par l'agent communal.
- 18 mars : A 14h, balade organisée par Maisons paysannes de France
- 2 avril : Randonnée pour les enfants et course cycliste par le CCVSA
- Transport Scolaire : A la rentrée 2017, le SITUS organise le transport scolaire. Les trajets Acy-Serches le midi (sauf le mercredi) seront supprimés. Les horaires d'école changent (8h45-12h/13h30-15h30).
- date des élections : le 23 avril et 7 mai 2017 pour les élections présidentielles et le 11 et 18 juin pour les élections législatives. Le tableau des permanences du bureau de vote reste à établir rapidement. Un appel à la participation des jeunes à la permanence a été lancé.
- FDS 2017 accordé pour les travaux de voirie.
- Date réunions du CCID : mercredi 29 mars à 20h et du CCAS : mardi 28 mars 20h

Fin de la séance du conseil à 23h

Bernadette KASPRZAK

Loïc LALYS

Joëlle PIENNE

Monique CERVEAUX

Denis FAIRIER

Raphaël HACARD

Pouvoir à Joëlle PIENNE

Bénédicte HENON

Anne SANNER

Patrick TASSIN

Excusée

Excusée

Pascal TRIBOUILLOY

Gonzague WILLIATTE

Excusé